



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

T 418.549.8523 F 418.549.9966 [ses@lacsq.org](mailto:ses@lacsq.org) [ses-csq.com](http://ses-csq.com) 895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

23 octobre 2025 ■ Vol. 53 # 5



## *Mot de la présidente*

Dans les prochains jours, le gouvernement de la CAQ s'apprête à déposer un projet de loi visant à réformer le régime syndical. Malgré les vives réactions provenant des différentes organisations de travailleurs à travers le Québec, le ministre du Travail, Jean Boulet, n'a nullement l'intention de reculer. Il persiste et signe avec son projet de loi qui prétend vouloir moderniser le régime syndical québécois. Animé d'un énorme désir de transparence, il souhaite ardemment améliorer les pratiques organisationnelles des syndicats en lien avec l'adhésion aux causes sociales ainsi qu'au partage de l'ensemble des informations concernant les états financiers.

Une question fondamentale se pose ici : cette réforme est-elle une véritable priorité?

Dans un contexte où règne plus que jamais l'incertitude économique et que notre gouvernement est contraint de naviguer dans une vague d'impopularité sans précédent, serait-il ici plus juste d'y voir une diversion afin d'oublier un bilan politique négatif? L'État est censé tout mettre en œuvre afin de protéger l'équilibre fragile entre les pouvoirs des employés et ceux des employeurs. On assiste plutôt à un retour en force d'un État patron légiférant à grands coups de projets de lois et intervenant constamment dans les relations de travail au profit du patronat québécois.

Les trois éléments pivots du projet de loi du ministre Boulet sont de restreindre l'utilisation des fonds syndicaux, de revoir les règles sur les votes de grève ainsi que de rendre obligatoire la publication des états financiers. Il souhaite scinder en deux la cotisation syndicale : cotisation obligatoire et cotisation facultative. Celle de type obligatoire touchera uniquement tout ce qui est en lien avec la défense des droits des travailleurs et la seconde serait associée aux contestations judiciaires ou à l'adhésion à des mouvements sociaux. On forcera ainsi les syndicats à consulter leurs membres une fois par année par le biais de l'assemblée générale annuelle. Après avoir reçu toutes les informations nécessaires sur l'utilisation des fonds

syndicaux, les membres pourront voter pour exprimer leur accord ou non. Ils auront ainsi le pouvoir de refuser de participer financièrement à d'autres activités que la défense des travailleurs.

Cherche-t-on à bâillonner, à museler les syndicats? Rappelons-nous que c'est l'ADN même de tout syndicat de s'associer aux causes sociales! La mobilisation syndicale a permis, depuis ses débuts en 1898, des gains significatifs pour les travailleurs et a contribué grandement à l'avancement de la société québécoise. Que dire de la loi sur l'équité salariale (c1996) ou encore de la création des centres de la petite enfance (c1998)! Les exemples sont nombreux où la syndicalisation a permis l'acquisition de droits ou encore de meilleures conditions de travail.

On peut désormais en conclure que ces luttes syndicales, qui furent parfois longues et ardues, dérangent outrageusement le gouvernement qui tentent par tous les moyens à nous astreindre au silence. De plus, il est primordial de faire la différence entre ingérence et transparence. Cher gouvernement, sachez que les syndicats n'ont rien à cacher. Les états financiers et les documents budgétaires sont disponibles à tous et d'ordre public!

C'est l'ingérence organisationnelle qui est le véritable problème de fond. Est-il nécessaire d'intervenir de manière non désirée dans les affaires d'une tierce partie? La réforme syndicale revêt sans conteste des enjeux touchant à la liberté d'association. Comment peut-on tracer la ligne de démarcation entre une dépense liée à la négociation collective et une qui ne l'est pas?

Si on suit la belle logique de Monsieur Boulet, nous devrions nous soustraire d'endosser des causes telles la *Marche mondiale des femmes* ou encore le mouvement « Unis pour l'école ».

L'enjeu monétaire de la cotisation facultative peut représenter jusqu'à 24.20 \$ par année ou jusqu'à 2.02 \$ par mois. Seriez-vous prêts à sacrifier le rôle démocratique et social de votre syndicat pour récupérer quelques sous?



## **Le 29 novembre 2025, défendons nos droits syndicaux!**

Devant les attaques de la Coalition avenir Québec (CAQ) et à la veille de l'entrée en vigueur des restrictions au droit de grève imposées par le gouvernement de François Legault, la CSQ vous invite à participer à une grande manifestation intersyndicale!

**Quand : samedi 29 novembre 2025**

**Où : au cœur de Montréal**

Cet événement d'envergure, organisé par neuf organisations syndicales, rassemblera des milliers de travailleuses et de travailleurs afin de dénoncer la réforme du régime syndical imposée par Québec. L'objectif : faire entendre haut et fort que nos droits syndicaux ne sont pas négociables!

Joignez-vous à nous dans une démonstration de solidarité et une détermination collective sans équivoque! Plus de détails suivront dans les prochaines semaines concernant la logistique de l'événement.

Réservez la date du 29 novembre 2025 dès maintenant!

## **Contrat vs tâche**

Lorsque vous avez un contrat, vous devez réaliser l'ensemble des paramètres de la tâche selon le pourcentage de votre contrat.

Par exemple :

### **Si j'ai un contrat à 75 % au primaire :**

$828 \text{ h} \times 75 \% = 621 \text{ h}$  de tâche éducative (TE)

$452 \text{ h} \times 75 \% = 339 \text{ h}$  d'autres tâches professionnelles (ATP)

### **Si j'ai un contrat de 60 % au secondaire ou à la formation professionnelle :**

$720 \text{ h} \times 60 \% = 432 \text{ h}$

$560 \text{ h} \times 60 \% = 336 \text{ h}$

### **Si j'ai un contrat de 70 % à la formation générale adultes :**

$800 \text{ h} \times 70 \% = 560 \text{ h}$

$480 \text{ h} \times 70 \% = 336 \text{ h}$

Il est donc important de rencontrer votre direction pour élaborer correctement votre tâche. Si vous travaillez dans plus d'une école, les directions devront tenir compte du travail effectué dans tous les milieux. C'est la direction de l'école où vous faites le plus d'heures qui est responsable (école d'attache).

## **États généraux du syndicalisme – Faites-vous entendre!**

Depuis le 31 mars 2025, les neuf principales organisations syndicales au Québec (APTS, CSD, CSN, CSQ, FTQ, FAE, FIQ, SFPQ et SPGQ) unissent leurs forces pour réfléchir collectivement sur l'avenir du syndicalisme.

Cette démarche de réflexions et de profonde remise en question vise plusieurs objectifs, dont celui de dresser un bilan de l'état du mouvement syndical.

### **Partagez le sondage!**

Entendre les observations et préoccupations des syndicalistes et de nos membres de tous les horizons est essentiel pour avoir une idée juste de la situation actuelle.

C'est pourquoi nous vous invitons à répondre à ce [court sondage](#), qui s'inscrit de façon complémentaire aux consultations qui seront effectuées par les organisations syndicales participantes, au cours des prochains mois.

Ce sondage, d'une durée de moins de 10 minutes, sera disponible jusqu'au 2 novembre 2025.



## Prix Fondation Desjardins

Vous avez des idées pour encourager la motivation des jeunes? Vous avez une initiative pour les jeunes qui vous vient en tête? [Soumettez-la](#) d'ici le 31 octobre et vous pourriez recevoir jusqu'à 3 000 \$ pour lui permettre de prendre son envol.



Les Prix Fondation Desjardins s'adressent à toute personne travaillant avec les jeunes de niveau préscolaire, primaire ou secondaire, que ce soit en milieu scolaire ou communautaire. Ils visent à motiver les jeunes à développer leurs compétences et à élargir leurs horizons. L'année dernière ce sont 772 initiatives qui ont reçu un appui financier de la Fondation Desjardins.

Des questions sur le programme? Rendez-vous sur [le site Internet de la Fondation Desjardins.](#)

Faites vite, vous avez jusqu'au 31 octobre pour soumettre votre candidature! Bonne chance!

## Rassemblement pour dénoncer les horreurs en éducation !

L'éducation vit des heures sombres. Coupures, manque de ressources, surcharge, épuisement... Les conséquences se font sentir dans toutes les classes, de la petite enfance à l'université. Le réseau s'effrite, mais nous refusons de rester silencieux. Depuis juin, Unies pour l'École sonne l'alarme : les compressions en éducation mettent en péril l'avenir de nos enfants et la santé de celles et ceux qui les accompagnent chaque jour. Nous réclamons un réinvestissement massif et durable de la petite enfance jusqu'à l'université.

Face à l'inaction et au manque de vision du gouvernement, nous lançons deux semaines d'actions régionales, du 26 octobre au 8 novembre, sous le thème :  
« Couper en éducation, c'est épouvantable ! »

Rassemblement familial et festif

Quand : Dimanche 26 octobre à 14 h

Où : Devant les bureaux du député Yannick Gagnon –  
2390, rue Saint-Hubert, Jonquière



Bonbons, bricolages, concours de citrouilles et costumes d'Halloween : venez colorer la rue et montrer que la communauté est unie pour son école !

👉 Ensemble, faisons entendre notre voix.

👉 Ensemble, défendons notre avenir.

👉 Ensemble, refusons la peur et la pénurie !

Parents, personnel scolaire, étudiants et citoyens — l'éducation, c'est notre affaire à tous.  
Soyons nombreux, soyons visibles, soyons solidaires.

*Uni-es pour l'École – Saguenay-Lac-Saint-Jean*



## Accident de travail

En santé et sécurité du travail, un événement est une situation qui a causé ou qui aurait pu causer un accident de travail. Déclarer tout événement, si banal soit-il, permet donc de prévenir ou de guérir.

Tout événement n'est pas nécessairement physique, il peut être aussi d'ordre psychologique. La violence psychologique réfère à des actions ou des conduites généralement répétées (mais pas nécessairement) et qui sont dirigées contre un ou plusieurs travailleurs. Ces comportements non désirés par la victime peuvent être commis délibérément ou inconsciemment, mais entraînent manifestement de l'humiliation, une offense ou de la détresse. Ils peuvent aussi interférer avec la performance au travail ou engendrer un environnement de travail désagréable (définition inspirée des définitions et formes de violence de travail de l'INSPQ).

Tout événement subi en exerçant son travail et n'entraînant pas d'arrêt de travail, devrait faire l'objet d'une déclaration dans le logiciel CONFORMiT. Il permet de prévenir un autre événement similaire. Si, par contre, l'événement occasionne une absence au travail, la visite à un professionnel de la santé est obligatoire.

En résumé :

**S'il arrive un évènement sans arrêt de travail :**

- Complétez le logiciel CONFORMiT;
- Si vous ressentez un malaise ou une douleur, consultez un professionnel de la santé le plus rapidement possible.

## ○ Secteur éducation des adultes et formation professionnelle

### Feux de camp FGA – Le cellulaire

Dans le cadre de l'opération *Mettre la FGA sur la carte*, une rencontre virtuelle de discussion, s'adressant **aux enseignants de la FGA**, aura lieu les **lundi 3 et jeudi 6 novembre prochain**.

La discussion portera sur l'usage pédagogique du cellulaire, la gestion en classe et au centre, l'expérience dans les écoles secondaires et les restrictions pour le personnel. De plus, ce premier feu de camp sera **exceptionnellement ouvert** au personnel **enseignant de la FP**.

La formule est simple : **vous n'avez qu'à vous joindre à l'une des deux rencontres à l'aide du lien Web**.

Une courte présentation aura lieu en introduction et sera suivie d'une période de discussion; vous pouvez demander la parole ou bien simplement écouter les échanges.

Deux moments différents vous sont proposés afin de mieux concilier les multiples horaires des centres :

#### Thème : Le cellulaire

**Salle Zoom :** [zoom.us/j/8401267076](https://zoom.us/j/8401267076)

Mot de passe : 569383

**Lundi 3 novembre** de 16 h à 17 h

ou

**Jeudi 6 novembre** de 12 h à 13 h



# Les feux de camp FGA 2025-2026

1/4

Pour échanger et réseauter avec des collègues des autres milieux

**3 NOVEMBRE**

16 h à 17 h

**ET**

**6 NOVEMBRE**

12 h à 13 h

## Le cellulaire

Usage pédagogique,  
gestion en classe et au  
centre, expérience dans  
les écoles secondaires,  
restrictions pour le  
personnel



Ouvert aussi au personnel enseignant  
de la formation professionnelle

Pour participer, surveillez les communications de votre syndicat local